

Virements bancaires, bientôt une vérification obligatoire des bénéficiaires

La **hausse des escroqueries par virement** a incité les régulateurs à renforcer les mesures pour protéger les particuliers comme les entreprises. **À compter du 9 octobre**, la nouvelle réglementation européenne oblige les banques à mettre en place un système de vérification nommé **“Vérification des Bénéficiaires” (Verification Of Payee - VOP)**.

Vérification des bénéficiaires : un dispositif pour la sécurité des virements

Ce nouveau système de sécurité consiste à **interroger en temps réel la banque destinataire pour vérifier la correspondance entre l’IBAN et le nom du bénéficiaire** saisi par l'utilisateur. Pour les personnes physiques, le nom et le prénom sont contrôlés, tandis que pour les personnes morales, la raison sociale ou un identifiant fiable (SIREN, numéro de TVA, LEI) est utilisé. **La banque dispose d'un délai maximum de cinq secondes pour valider ou invalider la correspondance.**

Une mise à jour pour lutter contre la fraude aux virements

L'objectif principal de cette mesure est de réduire la fraude, notamment la *“fraude au faux président”*, où un escroc se fait passer pour un bénéficiaire légitime et fait modifier les coordonnées bancaires pour détourner des sommes importantes.

La vérification du nom du bénéficiaire à chaque virement réduit le risque d'erreurs de saisie et de fraudes sophistiquées exploitant la confiance des clients.

Attention à la saisie du nom du bénéficiaire pour les utilisateurs

Si le nom saisi ne correspond pas exactement au titulaire du compte, la banque alerte le client avec plusieurs scénarios possibles (en fonction des banques) :

- Si la correspondance est proche du nom (comme un prénom mal orthographié) : la banque alertera l'utilisateur, en lui communiquant l'intitulé exact du compte et en l'invitant à confirmer ou à annuler le virement ;
- Si le nom ne correspond pas : la banque alerte l'utilisateur, mais lui laisse le choix de valider ou non le virement

Il est donc important pour les utilisateurs d'être vigilant lors de l'ajout ou de la modification d'un bénéficiaire, en vérifiant soigneusement les noms et coordonnées pour **éviter tout blocage ou rejet des virements.**